

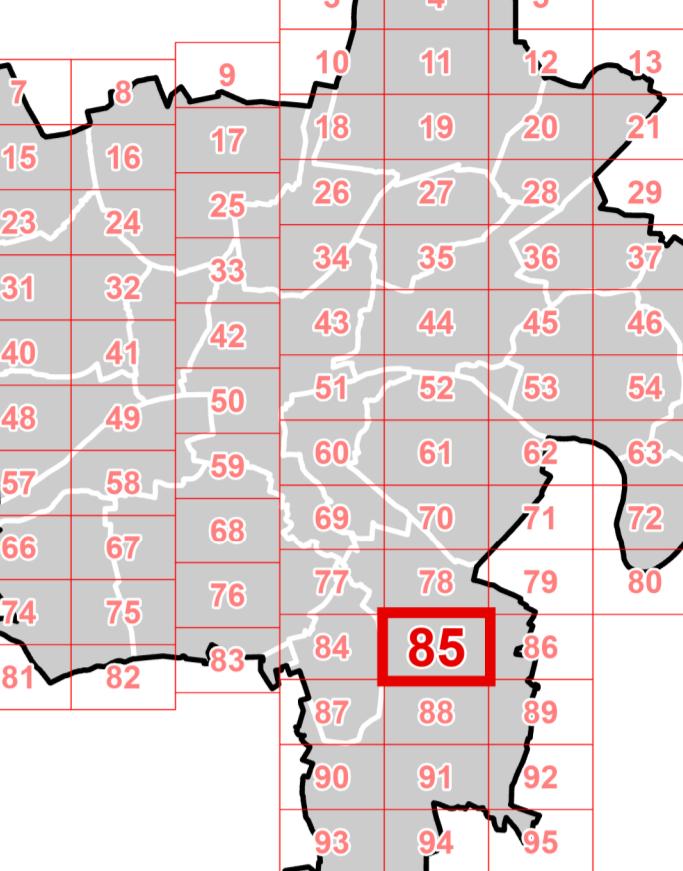


PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e

Planche n°85



ORLÉANS

PLU

MÉTROPOLE

PLU mis à jour par arrêté du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023

PLU modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

PLU mis à jour par arrêté du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023

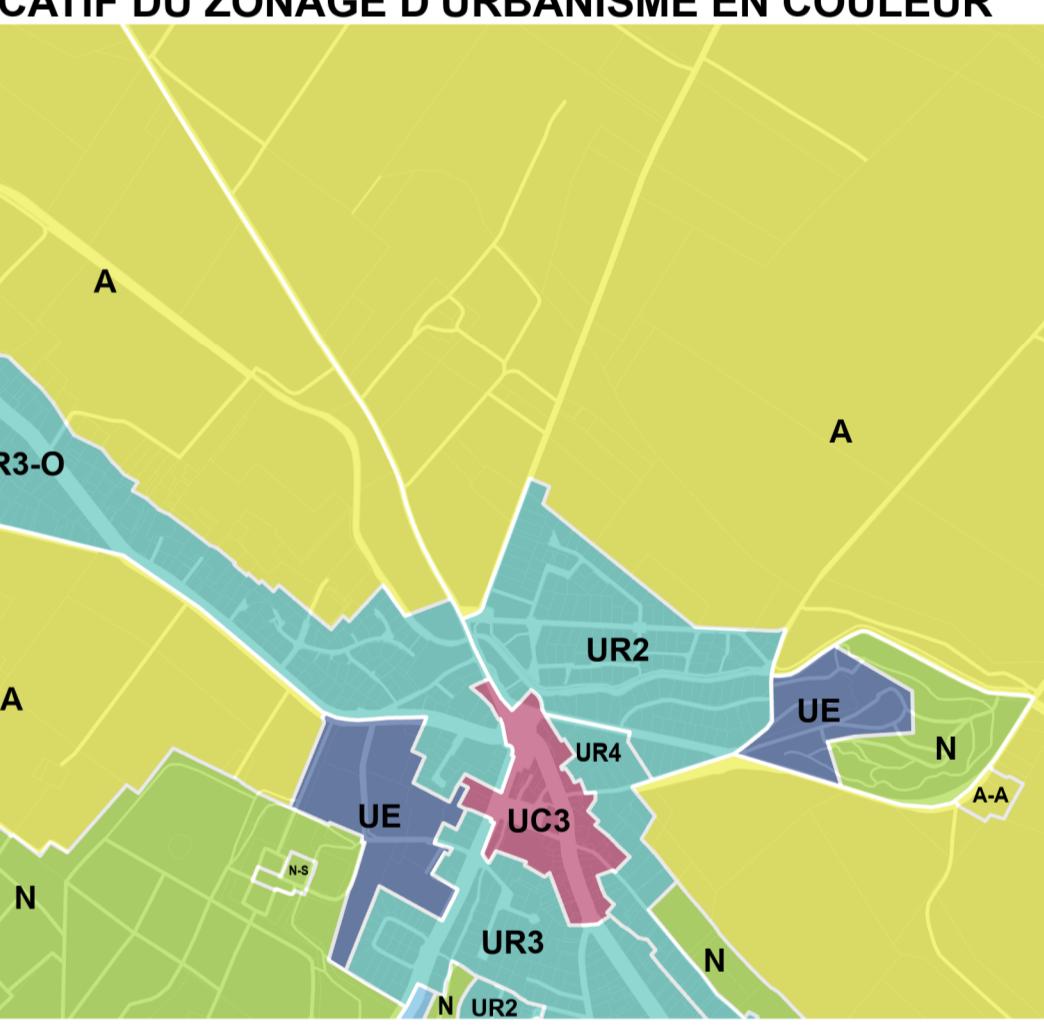
PLU modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

Produit par Orléans Métropole Date de 2020/02/2020

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zones d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
Zone d'urbanisation	Côte d'eau et perspective majeure
UC : zone Urbaine de Centrale	Zone protégée
UC1 : zone urbaine de centre-ville	Linière boisé
UC2 : zone urbaine de quartier	Cœur d'îlot
UB : zone Urbaine de Boulevard	Îlots
UF : zone Urbaine de Faubourg	Bosquet urbain et espace d'ombrage
UP : zone Urbaine résidentielle	Espace boisé classé
UR : zone Urbaine Récréative	Fringes urbaines et perspectives
UR1 : secteur pavillonnaire	Zone humide et aménagement hydraulique
UR2 : secteur pavillonnaire	
UR3 : secteur pavillonnaire	
UR3-O : secteur pavillonnaire	
UR4 : secteur pavillonnaire	
UP : zone Urbaine de Projet	Bâtiment susceptible de charge
UE : zone Urbaine d'Activités Economiques	Elément bâti remarquable
UE1 : les secteurs d'activités commerciales	Ensemble patrimonial
UE2 : les secteurs d'activités administratives, scientifiques et techniques	Ensemble commercial protégé
UE3 : les secteurs d'activités industrielles	Secteur d'urbanité limité
UA : zone d'activités à court et moyen terme	Secteur imposé un minimum (> ou =) ou un maximum (<)
2AU : zone à urbaniser à court et moyen terme	Zone non affectée
A : secteur à urbaniser à moyen et long terme	Zone d'urbanisation et d'aménagement
N : secteur naturel	Stationnement de plus de 3 mois
N : secteur naturel et aménagé	Secteur d'orientation et de Programmation
TMIN : indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)	

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

